

COMITE SYNDICAL DU 02/02/2026 – Liste des délibérations

Le 2 février 2026, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 27 janvier 2026, s'est réuni sous la présidence Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 95 représentants 166 voix
Nombre de membres présents : 28 représentants 43 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 51 représentants 94 voix

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 12 voix délibératives

BERANGER Nathalie

2^{ème} Collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 3 voix délibératives

DOLGOPYATOFF BURLET Céline

3^{ème} Collège - Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 3 voix délibératives

GUIGUE Gilbert

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BONNARDON Pierre

5^{ème} collège – Délégués des communes Centre

1 représentant = 1 voix délibérative

BENEZETH Michel

DUPRAZ Marc

BREYTON Stéphanie

ESCARON Dominique

BUFFET Gilbert

GAUTIER Marc

CHASSAGNON Guillaume

GUSMEROLI Stéphane

CHAVAND Christelle

MICHALLET Bernard

DELPHIN Jean-Luc

MONTAGNAT-RENTIER Dominique

DELPHIN Maurice

MOREL Véronique

DEVAUTON Thierry

PUTOT Éric

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BOUZON Elodie

SUCHERE Séverine

DUPRAZ Fabien

TOUIHRAT Frédéric

POZO Jean-Christophe et FERRARI Marcel

USSEGLIO-THOMASETTI Denis et ROCHAS Henri

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

DEPINOIS Marc

PICHON-MARTIN Bertrand

EXCUSES et POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 12 voix délibératives

REY Freddy à DOLGOPYATOFF BURLET Céline

VIAL Cédric à GUIGUE Gilbert

CHAIX Sandrine

2^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 3 voix délibératives

FAURE Nathalie à BERANGER Nathalie

BENHAMOU Franck

GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Céline

3^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 3 voix délibératives

WOLFF Corine à GUIGUE Gilbert

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BÂABÂA Jimmy à GUSMEROLI Stéphane

BACK Antoine (sup)

HABFAST Claus à MOREL Véronique

5^{ème} collège – Délégués des Communes Centre

1 représentant = 1 voix délibérative

CLOUZEAU Dominique à GAUTIER Marc

MERLE Alain à MICHALLET Bernard

EYMERY Clémentine à CHAVAND Christelle

IZYLOWSKI Romain (sup)

MAILLOT Isabelle à MICHALLET Bernard

MONIN Michelle

PIEUCHOT Ghislaine à ESCARON Dominique

ZANNA Maryline

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BOIX-NEVEU Arthur à POZO Jean-Christophe

BELLINGHERY Éric

BOULLIER Anne-Marie à GUSMEROLI Stéphane

CANIVET Bernard (sup)

BURDET Gérard à CHAVAND Christelle

DUPERCHY Pierre

DELCAMBRE Philippe à DELPHIN Maurice

FASOLA Frédéric

DUMAS Isabelle à DELPHIN Maurice

FRICK Cosima (sup)

EGO Catherine à ESCARON Dominique

LAYDEVANT Laurence (sup)

LAMBERT Hervé à MOREL Véronique

MANGIONE Brigitte

LAVAL Sylvain à BREYTON Stéphanie

SECO Marc

PICARD Christian à PICHON-MARTIN Bertrand

REY René à BREYTON Stéphanie

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

MOLLIERE Denis à PICHON-MARTIN Bertrand

BASSET Michel

MILLET Régine (sup)

*Conformément à la loi du 17/07/1978 la communication de ces décisions est libre
sous réserve des dispositions de l'article 34 du décret du 30/12/2005*

Date de publication : le 04/02/2026

2026-01 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 DU SYNDICAT MIXTE

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Les membres du Comité Syndical prennent acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du budget principal du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse.

2026-02 – PROGRAMME D'ACTIVITE 2026 DU SYNDICAT MIXTE

- *Vu la Charte du Parc,*
- *Vu la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2026,*
- *Vu la présentation synthétique du programme d'activités 2026,*
- *Compte tenu de l'ensemble des financements mobilisés dans le cadre des différents contrats et auprès de l'ensemble des partenaires du Parc,*

Le Président présente aux membres du Comité syndical le projet de programmation pour l'année 2026 tel que défini ci-après et tel qu'il découle du programme prévisionnel d'activités du Parc :

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- *D'approuver la liste des opérations et activités présentées, sachant que celles-ci sont :*
 - *soit portées par le syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,*
 - *soit portées par les maîtres d'ouvrages autres (communes, communautés de communes, associations ...),*
- *De valider l'engagement du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse à réaliser ces opérations et activités,*
- *De mandater le Président pour solliciter les financeurs,*
- *D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre des actions et activités défini.*

S'agissant des participations de la DREAL (participation au fonctionnement à hauteur de 130 000 € et participation au programme d'actions pour 20 000 €), des participations statutaires et au programme opérationnel des Départements et de la Région Auvergne Rhône Alpes,

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- *D'autoriser le Président à toutes signatures nécessaires à leur obtention, et, notamment la signature des conventions bilatérales avec chacun des partenaires financiers.*

Pour : 94 voix

2026-03 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 RESERVE NATURELLE

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Les membres du Comité Syndical prennent acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du budget annexe de la Réserve naturelle.

2026-04 – PROGRAMME D'ACTIVITE 2026 DE LA RESERVE NATURELLE

- *Vu la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2026,*
- *Vu la présentation du programme d'activités 2026,*
- *Compte tenu de l'ensemble des financements mobilisés auprès de l'ensemble des partenaires de la Réserve naturelle des hauts de Chartreuse,*

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- *D'approuver le projet de programme d'activités pour 2026,*
- *De valider l'engagement de la Réserve naturelle à réaliser ces opérations et activités,*
- *De mandater le Président pour solliciter les financeurs,*
- *D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre des actions et activités défini.*

Pour : 94 voix

2026-05 – MODIFICATION DES STATUTS DU PARC DE CHARTREUSE

L'article 16 (répartition des charges) sera complété comme suit :

« Les communes, qui perçoivent une dotation du fait de leur adhésion au Parc, verseront 10% de la dotation de l'année n-1 au syndicat mixte ».

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- *De valider la modification statutaire de l'article 16, présentée ci-dessus,*
- *De décider d'une application de la présente disposition à compter du budget 2027.*

Pour : 94 voix